

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL DU 22 JUIN 2016**

L'An Deux Mille Seize, le vingt-deux juin à dix-neuf Heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, François DENISSIEUX, Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Olivier SUSINI, Virginie MAS, Patricia MIQUET,

Excusés : Jean-Pierre JOURDAIN (pouvoir à Monsieur TALUT), Christiane GUICHERD (pouvoir à Monsieur FIORINI), Martine GAUTHERON (pouvoir à Monsieur THOMAS), Michèle HUVET (pouvoir à Madame MIQUET), Hervé MASSARDIER (pouvoir à Monsieur DENISSIEUX), Didier PIGNARD

**Objet :** Vu les délibérations D 11 03 719 du 22 juin 2011, D 12 03 748 du 27 juin 2012, D 13 04 784 du 26 juin 2013, D14 05 819 du 25 juin 2014 et D 15 02  
**Piscine** 13 du Comité Syndical,  
**intercommunale :**  
**tarification**

Vu la validation des tarifs en commission finance réunie le 19 mai 2016,

Considérant qu'il convient d'ajuster certains articles en raison des nouvelles activités proposées à la rentrée de septembre 2016 et de leurs spécificités.

	Tarifs résidents	Tarifs extérieurs
Aquafitness (sans matériel)	180€/an	200€/an
Aqualegs (matériel spécifique)	185€/an	205€/an
Aquamix (matériel spécifique)	185€/an	205€/an
Aquabody (matériel spécifique)	185€/an	205€/an
Aquapalme (matériel spécifique)	185€/an	205€/an
Aquabike 10 cours	110.00€	120.00€
Aquabike	12.00€	13.20€

Considérant également qu'il convient d'ajuster les entrées libres comme suit.

	Tarifs résidents	Tarifs extérieurs
Entrée individuelle Adulte	4.00€	7.50€

Les autres tarifs restent inchangés.

Après délibération, à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** ces tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document s'y afférent.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 23 juin 2016

Le Président

Jean-Pierre PALUT

